

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

POUR LE SAINT TEMS DE CARÊME,

Qui permet l'uſage des ŒUFS depuis le Mercredi de Cendres incluſivement, juſqu'au Dimanche des Rameaux excluſivement.

ANTOINE-ÉLÉONOR-LÉON LE CLERC DE JUIGNÉ, par la Miſéricorde Divine, & par la Grace du Saint-Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Supérieur de la Maiſon de Navarre, &c. Aux Archiprêtres de Sainte-Marie-Madeleine & de

Saint-Severin, & aux Doyens Ruraux de notre Diocèſe, SALUT ET BÉNÉDICTION en N. S. J. C.

DANS quelles circonſtances, NOS TRÈS-CHERS FRERES, pouvons-nous mieux vous exhorter à la Pénitence, qu'après que le Ciel vient de la prêcher lui-même avec tant d'énergie par les fléaux dont ils nous a frappés ?

COMBIEN de malheurs, N. T. C. F., la Juſtice divine n'a-t-elle pas raſſemblés depuis quelques mois ſur nos têtes ! La grêle déſaſtreuſe qui a dévaſté nos Campagnes, le cruel Hiver que nous venons d'éprouver, les calamités qui en ſont la ſuite, les inondations qui ont déſolé pluſieurs Provinces, la médiocrité des récoltes, la cherté exceſſive du pain, les épidémies qui ſe ſont répandues ſur pluſieurs Paroiſſes, les maladies dangereuſes qui ont pénétré juſques dans les Palais des riches, la mort qui n'a pas épargné les têtes les plus illuſtres, & qui vient d'enlever à la Capitale & au Royaume ce Magiſtrat-Citoyen, ſi précieux à la Nation, ſur-tout dans l'état préſent des affaires publiques, par ſes lumieres & ſa longue expérience ; par ſon intégrité incorruptible & ſon généreux déſintéreſſement ; par ſes mœurs antiques, & ſon amour pour la Religion. Hélas ! à peine avoit-il été placé à la tête du premier Sénat du Royaume, avec l'applaudiſſement général de tous les Ordres de l'Etat, qu'une mort inopinée l'a précipité dans le tombeau ! Déplorable exemple de l'inſtabilité des choſes humaines ! Qu'il me ſoit permis de rendre du moins cet hommage à la

mémoire d'un homme ſi vénérable & ſi digne de tous nos regrets !

Et ſi nous joignons à ces malheurs un autre genre de calamité bien plus dangereuſe encore que l'intempérie des ſaiſons, l'intempérie des opinions, les orages des partis, & la fermentation qui agite les eſprits, dans un moment où le ſang-froid de la ſageſſe, de la concorde & de l'impartialité ſeroit ſi néceſſaire pour opérer le bien général; jamais, N. T. C. F., la génération préſente s'eſt-elle trouvée dans une poſition auſſi critique ?

Les Sages du ſiecle ne voient dans les révolutions de la Nature, ainſi que de la Politique, que le concours des cauſes naturelles, que les jeux & les caprices du hazard. Quand les élémens ſe déchaînent contre nous, quand la Terre eſt frappée de ſtérilité, l'homme du monde murmure contre le déſordre de la Nature, & s'afflige ſans conſolation; mais l'homme éclairé par la lumiere ſurnaturelle de la Foi, découvre dans ces événemens l'opération d'une ſageſſe ſouveraine qui ordonne tout par des motifs & pour une fin bien ſupérieure aux foibles penſées des hommes. Le Chrétien voit dans les fléaux du Ciel la punition, & en même-temps le remede des iniquités qui ſouillent la terre. Il y voit un Dieu qui *arme ſa créature pour punir les méchans* (1) : il y voit en même-temps un Pere qui châtie ſes enfans pour les rappeller à leur devoir. Les cala-

(1) Armabit creaturam ad ultionem inimicorum. *Sap.* V, 18.

mités publiques ſont pour lui, ſelon l'expreſſion de Tertullien, comme des éclats de tonnerre qui réveillent le genre-humain de ſon aſſoupiſſement, *tonitrua generis humani.* Au lieu de ſe révolter contre la main qui s'appéſantit ſur lui, il conçoit des ſentimens de pénitence, & les fléaux qui déſeſperent & qui perdent l'impie, deviennent pour le Fidele autant d'expiations ſalutaires & de moyens de ſanctification.

LES calamités que nous venons d'éprouver, N. T. C. F., ont été bien cruelles; mais faiſons-nous juſtice à nous-mêmes : jamais auſſi avons-nous mérité davantage l'animadverſion du Ciel ? jamais avons-nous eu plus beſoin de ces ſéveres avertiſſemens ? Faut-il vous répéter ici ce que nous vous avons déjà dit tant de fois en gémiſſant, ſur le débordement des mœurs, ſur les renverſement des principes, ſur la licence des écrits, ſur les progrès effrayans de l'incrédulité, ſur l'audace avec laquelle l'impiété attaque la Divinité même, & foule aux pieds toutes les Loix divines & humaines ? Et parmi ceux même dont la Foi ſemble avoir échappé au naufrage, quel profond oubli de Dieu & de l'éternité ! Quelle mortelle indifférence pour les devoirs les plus ſacrés de la Religion & de la vertu ! Ne diroit-on pas qu'un ſommeil léthargique auroit glacé les ames ?

Dans le moment même où les fléaux vengeurs ſembloient devoir ſuſpendre du moins le cours des déſordres ; au mileu des ruines de la fortune publique & des fortunes particulieres; au milieu des ſouffrances & des gémiſſemens du peuple, n'avons-nous pas eu la douleur de voir regner tou-

jours le même luxe, le même faſte, les mêmes plaiſirs, les mêmes prodigalités ? Que dis-je, de nouveaux déſordres ne ſont-ils pas encore venus accroître les anciens, & inſulter à la miſere publique ? Et qui pourroit penſer ſans indignation à cette fureur effrénée du jeu, qui avoit été proſcrite ſi ſévérement il y a peu d'années, & qui a eu la témérité de reparoître dans des circonſtances auſſi cruelles, & de rouvrir les gouffres où elle avoit déjà englouti tant de fortunes ? Ce n'étoit pas aſſez que le Ciel eût déployé ſes fléaux, il a fallu que la Juſtice humaine s'armât encore de ſon glaive, & qu'elle joignît ſes menaces aux rigueurs de la Juſtice divine.

Ainsi donc, au lieu de profiter des fléaux dont le Ciel nous frappe, pour nous faire rentrer en nous-mêmes, nous péchons ſous la main même qui nous punit, *inter ipſa flagella peccamus* (1). Ainſi, comme le diſoit, dans une circonſtance ſemblable, ce Prêtre éloquent de Marſeille, qui fut ſurnommé le Jérémie de ſon ſiecle : « Notre »ancienne abondance s'eſt évanouie ; nous ſom»mes dans l'indigence, & nous perſiſtons encore »dans la même frivolité » : *miſeri jam ſumus, necdum nugaces eſſe ceſſamus* (2). « L'opulence a diſparu du milieu de nous, « & le vice y maintient toujours ſon empire » : *opulentia eſſe deſiit & nequitia perdurat* (3).

---

[1] S. Grégoire le Grand.
[2] Salvien. *De Gubern. mundi.*
[3] *Ibidem.*

Bien loin de murmurer contre les maux qui nous affligent, « humilions nous donc, N. T. C. F., »ſous la main du Seigneur, reconnoiſſons que »ces punitions ſont encore bien inférieures à cel- »les que nous avons méritées. Et croyons que ſi »le Ciel nous a punis, c'eſt pour nous ſauver & »non pour nous perdre (1).

Nous ſavons, N. T. C. F., & que le Ciel ſoit béni de nous laiſſer du moins cette conſolation dans nos malheurs ! Nous ſavons que toutes les vertus ne ſont pas éteintes. La ſenſibilité pour les malheureux ſe ſoutient encore parmi les ruines de la Foi & des mœurs : & avec quelle émulation ne vient-elle pas de ſe ranimer au milieu même des calamités que nous déplorons ? Déjà nous avons applaudi à vos bienfaits, N. T. C. F. : & à Dieu ne plaiſe que nous voulions rétracter nos éloges, nous vous les renouvellons encore avec une nouvelle ſatisfaction. Oui, N. T. C. F., à peine avons-nous imploré la commiſération de la Capitale, à l'occaſion de la grêle qui avoit ravagé les campagnes, que nous avons vu les grands, les riches, les citoyens de tous les ordres, les pauvres eux-mêmes verſer à l'envi leurs dons dans le dépôt que nous avions ouvert à la charité publique (*).

---

[1] Humiliemus animas noſtras . . . . reputantes peccatis noſtris hæc ſupplicia minora eſſe. Flagella Domini quibus quaſi ſervi corripimur, ad emendationem, & non ad perditionem eveniſſe credamus. *Judith.* VIII. 16. 27.

[*] *La diſtribution des Aumônes qui ont été dépoſées*

Et quand ce cruel hiver a fait sentir ses rigueurs, quelle nouvelle émulation de bienfaisance a circulé dans tous les états, depuis les conditions les plus élevées jusqu'aux plus humbles ? Pendant que des bienfaiteurs augustes soutenoient la gloire de leur origine par la magnificence de leurs bienfaits, qu'ils ouvroient leurs palais pour réchauffer les pauvres, & qu'ils faisoient parvenir leurs largesses dans les plus sombres réduits ; pendant que des Compagnies dignes de leur opulence, par leur générosité, s'empressoient d'aller porter leurs dons à leurs Pasteurs, pour les distribuer aux indigens ; n'avons-nous pas vu des enfans vertueux se priver de leurs amusemens innocens, & sacrifier même une partie de leur nourriture pour alimenter les indigens ? N'avons - nous pas vu des Communautés d'artisans réunir leurs contributions pour sustenter les compagnons malheureux de leurs travaux ? Et si nous étendons nos regards jusques sur les campagnes, quel spectacle attendrissant, N. T. C. F., de voir des agriculteurs qui avoient été écrasés eux-mêmes par le fléau de la grêle, oublier leur propre malheur, recevoir les pauvres dans leurs chaumieres ruinées, les faire asseoir autour de leurs foyers, les admettre à leur table, & les confondre avec leurs propres enfans ! Daignez,

---

chez M. Trumeau, *Receveur des Décimes du Diocèse, n'est pas encore entiérement finie : dès qu'elle le sera, on fera imprimer l'état de recette & de dépense annoncé dans le Mandement du mois de Juillet.*

mon Dieu, récompenſer les bienfaits des riches! Mais combien les aumônes des pauvres ſont plus dignes encore d'émouvoir votre miſéricorde !

Mais qui a mérité davantage dans ces jours de calamité la reconnoiſſance publique, que l'Ordre vénérable des Paſteurs? Avec quelle effuſion de cœur nous rendons à leur charité cet hommage ſolemnel en préſence de leurs Peuples ! Oui, nos très-chers Coopérateurs, vous avez rempli dans toute ſon étendue le devoir de notre ſaint miniſtere : vous avez été véritablement les Peres de vos troupeaux : vous ne vous êtes pas contentés de les nourrir de la parole ſainte, vous leur avez encore donne le pain matériel. A meſure que la calamité s'eſt étendue, vos entrailles ſe ſont dilatées, & votre miſéricorde a égalé la miſere. Dans la détreſſe générale, vos exhortations, ſoutenues par vos exemples, ont créé des reſſources ineſpérées. Par une charité induſtrieuſe, qui a ſemblé renouveller dans vos mains le miracle de la multiplication des Pains, vous avez trouvé le moyen de faire ſubſiſter la multitude immenſe de malheureux dont cette grande Ville eſt remplie, & dont la calamité préſente avoit encore multiplié le nombre. Vos bienfaits & vos conſolations ont prévenu leur déſeſpoir : ce Peuple qu'il eſt ſi difficile de contenir dans des jours de diſette, ce Peuple, ſous les auſpices de la ſageſſe & de la charité Paſtorale, a été auſſi calme & auſſi ſoumis que dans les jours de l'abondance. » Les Pauvres ont été nourris & raſ» ſaſiés ; & au lieu de murmures, ils n'ont fait » entendre que des bénédictions ». (1) O ! combien

(1) Edent pauperes & ſaturabuntur, & laudabunt Dominum. *Pſ.* 21. v. 27.

vous devez être devenus plus chers encore & plus vénérables à vos Peuples ; & avec quel zele vous allez profiter, pour le ſalut éternel de leurs ames, des nouveaux droits que vous venez d'acquérir ſur leur reconnoiſſance !

Nous ne devons pas oublier de rendre auſſi témoignage au zèle de la Société bienfaiſante qui s'eſt établie depuis quelques années dans cette Capitale, pour ſecourir les miſérables ; & particulièrement les pauvres vieillards & les pauvres familles ſurchargées d'enfans. Applaudiſſons aux efforts généreux qui l'ont ſignalée en ces jours de calamité ; mais dans la dégradation préſente des mœurs publiques, combien il eſt important que cette Société devienne de plus en plus attentive ſur la conduite des Pauvres qu'elle protege, afin que ſes bienfaits tournent au profit de la vertu, ainſi qu'au ſoulagement de l'humanité ! Faſſe le Ciel que ces actes de généroſité ne ſe bornent pas à une compaſſion purement humaine, & que vivifiées par la grace de Jeſus-Chriſt, ils s'élevent à la fin divine, qui peut ſeule donner du prix à nos œuvres, & leur imprimer le caractere du ſalut & de l'immortalité !

Puisque nous célébrons en ce moment les œuvres de miſéricorde de nos jours, pourrions-nous paſſer ici ſous ſilence la nouvelle Inſtitution qui vient de ſe former, ſous le titre ſi reſpectable & ſi touchant de la *Charité Maternelle* ? Cette pieuſe Aſſociation, où des Dames également diſtinguées par leurs titres & leurs vertus, réuniſſent leurs bienfaits & leurs ſoins pour mettre les Meres indigentes en état de remplir le premier vœu de la Nature, d'allaiter elles mêmes leurs enfans, que l'excès de la

misere les forçoit de rejetter de leur sein, & d'abandonner à la charité publique. Avec quelle tendre sollicitude, elles se sont occupées, pendant cette rigoureuse saison, de ces innocentes victimes de l'indigence! Daigne le Ciel protéger une Institution, non moins intéressante pour les bonnes mœurs que pour l'humanité! Puisse-t-elle, en même-tems qu'elle soulagera la misere, maintenir dans les Familles indigentes, des sentimens qui deviennent plus rares de jour en jour dans toutes les conditions, les sentimens si précieux de la piété maternelle, & de la piété filiale! Quelle œuvre plus digne du sexe compatissant, que de devenir ainsi les Meres adoptives des enfans des Pauvres! Quelle œuvre plus capable de leur mériter les graces les plus cheres à des cœurs maternels, les bénédictions du Ciel sur leurs propres enfans!

Mais maintenant que la calamité paroît finie, n'aurions-nous pas sujet de craindre que la charité ne vînt à se rallentir? La rigueur de la saison est donc appaisée, les causes de la calamité ont cessé; mais hélas! combien de tems ses funestes effets se feront encore sentir aux misérables! Représentez-vous, N. T. C. F., la situation déplorable de tant de familles indigentes qui ont absorbé tout le foible produit de leurs économies, pour subsister pendant ce cruel hiver. Nous sommes obligés de vous avertir, N. T. C. F., que toutes les ressources de vos Pasteurs, que toutes les épargnes destinées au soulagement des Pauvres, ont été épuisées par les secours extraordinaires qu'il a fallu répandre. Ah! si votre générosité, fatiguée par vos aumônes précédentes, venoit à suf-

pendre ſes largeſſes ; ſi vous n'aviez pas la conſtance de les continuer, Nous ne diſons pas avec la même abondance, mais au moins d'une maniere proportionnée aux beſoins toujours ſubſiſtans, que deviendroit, N. T. C. F., cette multitude de malheureux que vous avez ſauvés des rigueurs du froid & des horreurs de la faim, & dont vous avez juſqu'à ce moment conſervé la vie ?

Ne vous laſſez donc point, N. T. C. F., de répandre des bienfaits. *Nolite deficere benefacientes* (1). Mais prenez garde de ne vous laiſſer ſéduire par le funeſte préjugé de nos jours, qui ſembleroit vouloir réduire à la ſeule bienfaiſance tous les devoirs & toutes les vertus. Pourvu que l'on accorde quelques foibles ſecours aux malheureux, on croit avoir accompli toute la Loi ; on croit avoir acquis à ce prix, le droit de ſatisfaire toutes ſes paſſions. Le culte unique de l'humanité, ſubſtitué au culte de la Divinité, voilà donc la nouvelle morale, la nouvelle Religion que la fauſſe ſageſſe du ſiecle voudroit ériger déſormais ſur les ruines de la Religion de Jeſus-Chriſt.

Sans doute, N. T. C. F., il n'eſt point de vertu plus chere à la Religion Chrétienne que l'amour du prochain : jamais tous les Philoſophes, & les anciens & les modernes, dans leurs plus ſublimes ſpéculations, ont-ils porté auſſi haut que l'Evangile l'héroïſme de cette vertu ? O Chrétiens ! faites donc à vos ſemblables tout le bien qui eſt en votre pouvoir : c'eſt la loi de votre Dieu. Il eſt écrit :

---

[1] *Theſſ.* III. 13.

vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes (1). Mais quoi! vous pourriez montrer tant de respect pour l'humanité, tant de sensibilité pour les maux de vos freres, & votre cœur ne seroit insensible que pour votre Dieu! vous pourriez méconnoître le premier devoir de l'homme, le culte & l'amour qu'il doit à l'Être suprême, le premier, le plus grand des Commandemens, *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu; vous l'aimerez de tout votre cœur & de toute votre ame!* « Apprends, » ô homme, dit un Prophete, ce que le Seigneur » demande de toi: observe la justice, aime la mi- » séricorde; mais n'oublie jamais de marcher » avec respect & avec crainte en présence de ton » Dieu (2).

Dieu n'aura pas averti envain ses créatures de sa puissance: il n'aura pas vengé envain les droits du Ciel par les fléaux dont il vient de frapper la

---

(1) Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & in tota anima tua & in tota mente tua.

Hoc est maximum & primum mandatum.

Secundum autem simile est huic diliges proximum tuum sicut teipsum.

In his duobus mandatis universa Lex pendet & Prophetæ. *Math.* XXII. 37. 38. 39 & 40.

(2) Miserum spectaculum! acerba hac quidem & certè per acerba: verùm his multò acerbiora divinæ iræ thesauri apud se continent. Quæ utinam vobis experiri nunquàm contingat! nec verò experiemini, modò ad Dei miserationes confugiatis, eumque qui vult misericordiam, lacrymis commoveatis, ac morum emendatione quidquid deinceps iræ sequitur, avertatis. *Greg. Naz. Orat.* 26. *in plagam grandinis.*

terre. Vous ne voudrez pas vous expoſer à des punitions encore plus ſévères. « Vous venez d'eſſuyer » de grands malheurs, diſoit autrefois à ſon peuple dans un temps de tribulation, le ſaint Evêque de Nazianze; « mais ſongez que les tréſors de la » colere Divine renferment des fléaux plus terri- » bles encore; & puiſſiez-vous ne les éprouver ja- » mais! Venez donc, pour les prévenir, venez » implorer la bonté d'un Dieu qui ſe laiſſe fléchir » par les larmes, & qui ſe plaît à pardonner; » hâtez-vous de détourner les ſuites de ſa colere, » par la prompte réforme de vos mœurs (1) ».

VOUS profiterez, N. T. C. F., de tous les moyens de ſalut que l'Egliſe vous préſente dans ces jours de grace. Après les calamités cruelles que nous venons d'éprouver, & dont le peuple gémit encore, aurions-nous la douleur de voir continuer toujours dans cette Capitale l'infraction ſcandaleuſe de la diſcipline de l'Egliſe, de voir les tables toujours couvertes des mets interdits par la loi? Aurions-nous la douleur de voir reparoître un abus qui n'avoit oſé ſe montrer que depuis peu d'années, le coupable abus de profaner par des fêtes mondaines, des jours conſacrés aux expiations & aux larmes de la pénitence? Les ſommes qui ſeroient perdues en de vains divertiſſemens ſeront employées à réparer les ravages de l'Hiver. Quelle

---

[1] Indicabo, ô homo, quid ſit bonum, & quid Dominus requirat à te: utique facere judicium & diligere miſericordiam, & ſollicitum ambulare cum Deo tuo. *Mich.* VI. 8.

comparaiſon, N. T. C. F., entre les fauſſes joies du ſiecle, & la divine conſolation de ſécher les larmes des malheureux! Vous ne vous contenterez pas de répandre des aumônes & des bienfaits: la Religion ſanctifiera votre humanité. Aux œuvres de la miſéricorde, vous joindrez les jeûnes, les prieres, les pieuſes lectures, les ſaintes réflexions, les œuvres de la piété & de la pénitence, & ſur-tout le grand jeûne des Chrétiens, le jeûne & l'abſtinence des vices, afin d'appaiſer la juſtice Divine, & de réconcilier la terre avec le ciel.

Quel puiſſant motif vient ſe joindre encore à tous les autres, pour vous exciter à ſanctifier les jours de Pénitence qui vont commencer! Dans les grands événemens qui intéreſſent le ſort des Nations, c'eſt un uſage auſſi ancien que la Religion même, d'implorer par des jeûnes & des ſupplications ſolemnelles la protection Divine. Et quel événement plus important, N. T. C. F., pour cette Nation, que la convocation de cette auguſte Aſſemblée, où le Roi va réunir tous les Ordres de ſon Royaume, pour réparer les malheurs de l'Etat, & pour rétablir l'ordre & la félicité publique! C'eſt à la fin même de ce ſaint Temps que les Etats-Généraux doivent s'ouvrir. Que le Carême qui va commencer ſoit donc comme une préparation à une aſſemblée ſi déciſive pour le bonheur de la France; & que la maniere dont vous le ſanctifierez, attire ſur le Roi & la Nation, ſur tous les Ordres de l'Etat, ſur tous les Citoyens, les Bénédictions du Ciel.

Vous êtes occupés en ce moment, N. T. C. F.,

à choiſir les Députés qui doivent vous repréſenter dans cette grande circonſtance. Daigne la Sageſſe Divine diriger votre choix, & le fixer ſur les hommes les plus recommandables, non-ſeulement par leurs talens & leur expérience dans les affaires publiques, mais auſſi par leur ſageſſe & leur prudence; par leur attachement à l'antique Loyauté, à l'antique honneur des Français; par leur amour pour le Souverain & pour l'Etat; par l'honnêteté & la gravité de leurs mœurs, & ſur-tout par leur reſpect inviolable pour la Foi de leurs peres. Sans ces qualités précieuſes, quel fond pourriez-vous faire ſur les talens les plus vantés? Oui, N. T. C. F., la vertu ſeule, & la vertu conſacrée par la Religion, peut être le ſûr garant d'un zèle ſincere pour la Patrie & pour le bien public.

A CES CAUSES, Nous recommandons avec de nouvelles inſtances aux fidèles de notre Diocèſe, de ſe ſoumettre avec plus de ferveur & plus d'exactitude que jamais, à l'abſtinence, au jeûne & aux ſaintes obſervances preſcrites par l'Egliſe pendant le ſaint Temps de Carême. Néanmoins, ayant égard aux beſoins du Peuple, aux repréſentations qui nous ont été faites par les premiers Magiſtrats, nous conſentons à modérer la rigueur de l'ancienne abſtinence, & nous permettons l'uſage des Œufs depuis le Mercredi des Cendres incluſivement juſqu'au Dimanche des Rameaux excluſivement.

SI VOUS MANDONS, que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Doyens, Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés Sécu-

lieres & Régulieres, exemptes & non exemptes, à ce qu'elles ſoient lues, publiées & affichées partont où beſoin ſera.

Donné à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le vingtieme jour de Février mil ſept cent quatre-vingt-neuf.

Signé † ANT. É. L. Archevêque de Paris.

Par Monseigneur,

GODESCARD.